



DEPARTEMENT : INDRE ET LOIRE

COMMUNE : NOUZILLY



web

AVIS



Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux de :

ABATTAGE, BROYAGE, ÉLAGAGE CAMPAGNE 2018

Nécessaires à l'entretien de la ligne électrique Haute Tension :

400 kV CHANCEAUX - PICOCHERIE - VILLERBON

Allant du poste RTE de CHANCEAUX au poste RTE de PICOCHERIE

Vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater du : **05/03/2018**

L'exécution de ces travaux a été confiée par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité RTE à l'entreprise :

JULIEN

Le Pont Nord

61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'Entreprise :

M. Éric MAUCORPS : ☎ 02 33 66 93 30

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local RTE qui assure le contrôle des travaux :

Mme Anne BLOUDEAU : ☎ 06 98 65 69 15

Durée affichage en mairie : 1 an



VOS REF

NOS REF LE-MAIN-CM-NTS-GMR ANJ-EEL-18-00061

INTERLOCUTEUR Anne BLOUDEAU

TÉLÉPHONE 02 41 53 26 46

E-MAIL anne.bloudeau@rte-france.com

M. le Maire de NOUZILLY

3 place Emile Cholet

37380 NOUZILLY

OBJET Travaux d'abattages, broyage et élagages
Lignes aérienne à 400 kV CHANCEAUX - PICOCHERIE - VILLERBON
SAUMUR, LE, 01/03/2018

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que, conformément aux dispositions de loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 26 de l'arrêté interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, des travaux d'entretien de la végétation vont être entrepris prochainement sur le territoire de votre commune afin d'assurer la sécurité des personnes et de l'ouvrage cité en référence.

Afin de vous permettre d'en informer les intéressés, nous vous adressons, ci-joint, des affiches destinées à être apposées aux lieux d'affichage habituels de votre commune.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les réglementations environnementales locales (régionale, départementale ou communale) dont nous n'aurions pas à ce jour connaissance et qui pourraient concerner les travaux programmés (restriction de circulation, limitation des nuisances sonores, espace boisé classé ...).

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le maire, en notre considération distinguée.

P/o Le Directeur du GMR ANJOU
Le Responsable d'Équipe Ligne
S. BOCQUIER

PJ : 3